

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
10	9	9

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vingt-trois février s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL

Procurations : Philippe GALL pour Gilles GUINARD

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-25-02/02 : VENTE DE LA PARCELLE B528 D'UNE SUPERFICIE DE 17M² A LA PALLUD DU RAUX POUR REGULARISATION

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée, situé sur le domaine public communale :

- Section n°B528 - Superficie : 17 m²
- Situé 210 montée de la Trébichière à la Pallud du Raux- 38520 Ornon

Sur cette parcelle, un aménagement de terrasse a eu lieu, il y a plusieurs années, sans aucun accord écrit de la municipalité, bien qu'il occupe une partie du domaine public communal.

Vu la vente de la maison situé sur la parcelle B0529.

Vu la volonté de la commune d'Ornon, de céder la parcelle B528, à la future propriétaire de la maison.

Il est donc nécessaire de délibérer pour vendre la parcelle afin de maintenir la terrasse sur son emplacement.

Il est proposé au conseil municipal de céder la parcelle B528 au prix de 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente de la parcelle cadastré Section B528 d'une superficie de 17 m² au profit de la future propriétaire.

FIXE le prix de vente à 100€ (hors frais notariés),

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signature,
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance
Andrée BOCQUERAZ**



**Le Maire,
Nicole FAURE**

